

# La nouvelle gouvernance européenne :

## 1. Les cinq principes

Depuis sa signature à Rome le 28 octobre 2004, le traité constitutionnel proposé caractérise la nouvelle gouvernance européenne par trois qualificatifs de première importance dans l'ordre des valeurs d'une bonne administration (gestion) des affaires publiques : démocratique, transparente et efficace (ce qui ne doit pas sous-entendre que, jusqu'à présent, la gouvernance européenne ne répondait pas à ces principes !). Derrière ces qualificatifs s'inscrivent des actions concrètes inspirées des travaux d'un Livre blanc de la Commission européenne datant de fin 2001 et dans lequel les experts reconnaissent en préambule la difficulté de communiquer : *"Les dirigeants politiques de toute l'Europe sont aujourd'hui confrontés à un véritable paradoxe. D'une part, les citoyens européens attendent d'eux qu'ils apportent des solutions aux grands problèmes de nos sociétés. D'autre part, ces mêmes citoyens ont de moins en moins confiance dans les institutions et la politique, ou tout simplement s'en désintéressent. Ce problème est reconnu par les parlements et les gouvernements nationaux. Il est particulièrement aigu au niveau de l'Union européenne. Nombreux sont ceux qui, face à un système complexe dont ils ne comprennent guère le fonctionnement, lui font de moins en moins confiance pour mener à bien les politiques qu'ils souhaitent. L'Union européenne est souvent considérée à la fois comme trop éloignée et trop envahissante"...*

Le Livre blanc propose en fait cinq (et non pas trois) principes dont chacun est essentiel pour l'instauration d'une gouvernance plus démocratique.

- Tout d'abord, il est recommandé que les institutions fonctionnent de façon plus **transparente**. Avec les États membres, elles doivent pratiquer une communication active au sujet de ce que fait l'Union européenne et des décisions qu'elle prend, notamment en employant un langage accessible et compréhensible par tous.

- Ensuite, la qualité, la pertinence et l'efficacité des politiques de l'Union européenne dépendent d'une large **participation des citoyens** à tous les stades, de la conception à la mise en

œuvre des politiques. L'amélioration de la participation doit accroître la confiance dans le résultat final et dans les institutions qui produisent les politiques.

- Il convient également de **clarifier le rôle** de chacun dans les processus législatif et exécutif. En effet, chaque institution de l'Union européenne doit expliquer son action au sein de l'Europe et en assumer la responsabilité. Mais il faut aussi plus de clarté et une prise de responsabilité accrue de la part des États membres et de tous ceux qui participent à l'élaboration



et à la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne, à quelque niveau que ce soit.

- Quatrième principe : **les mesures doivent** être efficaces et **intervenir au bon moment**; elles doivent produire les résultats requis, à partir d'objectifs clairs et d'une évaluation de leur impact futur et de l'expérience antérieure, là où elle existe. L'efficacité demande également que les politiques de l'Union européenne soient appliquées de façon proportionnée, et que les décisions soient prises au niveau le plus approprié.

- Enfin dernier principe, les politiques menées et les actions entreprises doivent être cohérentes et parfaitement compréhensibles. L'Union européenne a d'autant plus besoin de cohérence que l'éventail de ses tâches s'est étendu. Les collectivités régionales et locales sont de plus en plus associées aux politiques de l'Union. La cohérence passe par la capacité d'imprimer une direction politique et par une prise de responsabilité affirmée de la part des institutions, afin

de garantir une approche intégrée dans un système complexe.

Chacun de ces principes est important en soi. Mais ils ne peuvent pas être mis en pratique par des actions séparées. Les politiques ne peuvent plus être efficaces si elles ne sont pas élaborées, mises en œuvre et appliquées d'une manière plus participative.

L'application de ces cinq principes renforce les principes de proportionnalité et de subsidiarité. De la conception des politiques jusqu'à leur mise en œuvre, le choix du niveau d'intervention (du communautaire au local) et des instruments doit être proportionné aux objectifs visés. Avant de lancer une initiative, il est donc essentiel de vérifier systématiquement : qu'une intervention des pouvoirs publics est réellement nécessaire, que le niveau européen est le plus adéquat et que les mesures choisies sont proportionnées aux objectifs.

Le Livre blanc émet une série de propositions visant à structurer la relation entre l'Union et la société civile, à faire un plus grand

usage des savoirs-faire et de l'expérience pratique des acteurs régionaux et locaux, à renforcer la confiance du public dont les décideurs politiques utilisent l'expertise, à contribuer à une définition plus claire des objectifs de l'Union et à améliorer l'efficacité de ses politiques, à définir les conditions de la création d'agences européennes de régulation, à recentrer les missions et responsabilités de chaque institution pour permettre aux citoyens de demander à leurs dirigeants et aux institutions d'être comptables des décisions que prend l'Union européenne.

Les institutions démocratiques et les représentants du peuple, tant au niveau national qu'au niveau européen, ont la capacité de jeter des ponts entre l'Europe et ses citoyens, et tel est leur devoir. C'est là un préalable indispensable à des politiques plus efficaces et plus pertinentes... Leur mise en œuvre est ensuite une affaire de volonté politique...

F.L

(À suivre...)